



## CONFÉRENCES LIBRES

Conformément à la tradition ibéro-américaine, et aux fins de stimuler les jeunes chercheurs en droit du travail et de la protection sociale, le Congrès prévoit un cycle de « conférences libres » qui se déroulera en parallèle des sessions normales.

Ces conférences libres sont ouvertes aux interventions de doctorants ainsi que d'étudiants de Master II. Les meilleures contributions se verront décerner un prix offert par nos partenaires, et la possibilité de publier leur contribution.

### Les contributions

---

Les candidats doivent adresser un résumé de leurs contributions **avant le 30 septembre 2019**, selon le règlement des conférences libres téléchargeable ci-dessous.

Les contributions écrites devront ensuite être transmises **avant le 15 octobre 2019**, aux fins de permettre l'organisation des sessions.

### Règlement des conférences libres

---

Le comité scientifique du congrès, a confié à la tâche de sélectionner les meilleures contributions à un groupe d'experts.

Le Comité scientifique du Congrès, est chargé de sélectionner les différentes propositions par un processus anonyme dans lequel elles ne recevaient que le titre et le résumé de chaque conférence. Avec cette information, chaque composant notera chaque travail, de manière anonyme et individuelle, selon deux critères : l'innovation du travail et la rigueur de la présentation.

## Quelles formes pour les contributions ?

1. Tous les résumés doivent comporter un maximum de 300 mots et doivent fournir suffisamment de détails pour évaluer leur contribution aux thèmes du congrès.
2. Chaque résumé doit être classé sous un sujet spécifique dans la liste des sujets. L'auteur ou les auteurs peuvent choisir le sujet le plus proche de leur étude. Toutefois, le comité scientifique peut décider de classer l'étude sur un autre des sujets connexes si le comité le juge plus approprié et adhère davantage au programme du congrès.
3. Un auteur ou des auteurs peuvent soumettre plusieurs résumés dans la même catégorie ou dans une catégorie différente. Le nom des auteurs doit être placé après le titre, en commençant par l'auteur principal, qui sera également responsable de la présentation de l'œuvre. Le nom de l'auteur principal doit être écrit en gras.
4. Le fichier doit être au format PDF et envoyé par courriel à [congresolaboral@uvsq.fr](mailto:congresolaboral@uvsq.fr).
5. Il doit être élaboré avec les spécifications suivantes :
  - » Police Arial de 10 points, avec paragraphe avec alignement justifié, espace simple, marges de 3,5 cm, fond de 2,5 cm, droite et gauche. 3 cm
  - » Titre en gras, comme les sous-titres et nom des sections (Introduction, méthode, résultats, discussion et conclusions).

## Un prix pour les conférences libres.

Afin d'encourager les conférenciers libres à proposer des interventions, plusieurs entreprises qui se singularisent par une politique sociale respectueuse des droits humains et des règles de l'OIT, proposeront un prix.